

N/REF : 24/06/2024 15H09 C:263826 I:35074
V/REF : APPEL DE MR BALAIN
V/Appel du Lundi 24/06/2024 a 15H09

ARTENA SYNDIC

**6 RUE SIMONE VEIL
38170 SEYSSINET PARISET**

IMMEUBLE : 7 LECLERC
7 RUE MARECHAL LECLERC
38130 ECHIROLLES

St Martin-H, le 01 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 7 RUE MARECHAL LECLERC ECHIROLLES
SUR PLACE MONSIEUR BALAIN AU 06 24 78 36 10

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE

Donneur d'ordre : Mme E. MIRA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 26/06/2024 A 13H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU BATIMENT
POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA STATION DE RELEVAGE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 27/06/24 a 16H25 Mme E. MIRA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN